



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTEME

Communiqué de presse

26 mai 2023

Les fraudes relatives aux paiements par carte en Europe sont en nette diminution

- En 2021, la fraude à la carte a atteint son niveau le plus bas depuis le début de la collecte de données
- Les fraudes relatives aux paiements à distance par carte ont diminué de 12 % après la mise en place d'une authentification forte du client
- 63 % de la valeur totale de la fraude à la carte concerne des transactions transfrontières

La Banque centrale européenne (BCE) publie ce jour son [rapport sur la fraude relative aux paiements par carte](#), établi à partir des informations fournies par 20 opérateurs de systèmes de paiement par carte. En 2021, la fraude à la carte a poursuivi sa tendance baissière, atteignant son niveau le plus bas depuis le début de la collecte de données. Elle a représenté 0,028 % de la valeur totale des paiements par carte réalisés au moyen de cartes émises dans l'espace unique de paiement en euros (SEPA), soit 1,53 milliard d'euros sur une valeur totale de 5 400 milliards d'euros. En comparaison, la fraude à la carte en 2019 représentait 1,87 milliard d'euros sur une valeur totale de 5 160 milliards d'euros. La part la plus élevée de la fraude par carte observée à ce jour était de 0,048 % en 2008.

Il existe deux types distincts de fraudes à la carte : 1) la fraude relative aux paiements à distance par carte, c'est-à-dire la fraude réalisée à distance dans les paiements en ligne et par téléphone, en utilisant les informations des cartes obtenues par escroqueries telles que le hameçonnage ; et 2) la fraude relative aux paiements de proximité par carte, qui se produit généralement dans les points de vente ainsi qu'aux DAB et qui implique l'utilisation de cartes contrefaites.

La fraude relative aux paiements à distance par carte, qui représentait environ 84 % de la valeur totale de la fraude à la carte en 2021, a diminué de 12 % par rapport à 2020 à la suite de la mise en œuvre, à l'échelle du marché, d'une authentification forte du client dans le cadre de la [directive révisée de l'UE sur les services de paiement \(DSP2\)](#). La fraude liée aux paiements de proximité par carte a diminué de 6 % en 2021 par rapport à son niveau de 2020, en raison du déploiement continu de

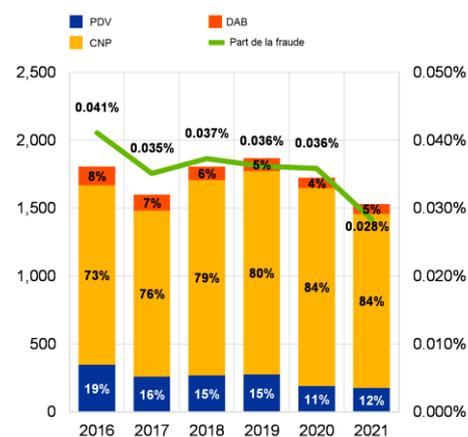
normes sectorielles à l'échelle mondiale, qui ont permis de réduire efficacement les possibilités de commettre des fraudes par contrefaçon de la piste magnétique.

De même que dans les rapports précédents, la majeure partie de la fraude à la carte en 2020 et 2021 concernait des transactions transfrontières. Bien qu'elles ne constituent que 11 % de la valeur totale des transactions de paiement par carte, les transactions transfrontières représentaient 63 % de la valeur totale de la fraude à la carte en 2021.

Valeur et volume totaux de la fraude à la carte avec des cartes émises à l'intérieur du SEPA

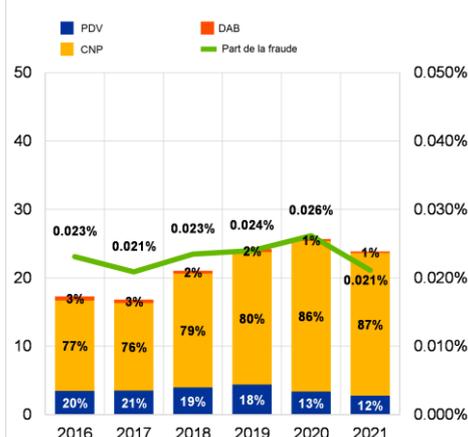
a) Valeur totale de la fraude à la carte

(échelle de gauche : valeur totale de la fraude (millions d'euros) ;
échelle de droite : valeur de la fraude par rapport à la valeur des transactions)



b) Volume total de la fraude à la carte

(échelle de gauche : volume total de la fraude (millions de transactions) ;
échelle de droite : volume de la fraude par rapport au volume des transactions)



Source : Ensemble des opérateurs de système de paiement par carte déclarants
Note : PDV signifie « points de vente » ; CNP signifie « paiements à distance ».

L'Eurosystème suit attentivement l'évolution de la fraude à la carte en sa qualité de superviseur des systèmes de paiement par carte opérant dans la zone euro. Des informations statistiques relatives au volume et à la valeur des transactions par carte et à la fraude correspondante sont recueillies, analysées et publiées régulièrement. Le dernier rapport sur la fraude relative aux paiements par carte repose essentiellement sur les données de 2020 et 2021, fournissant une vue d'ensemble plus différenciée de l'impact sur la fraude à la carte des récentes mesures réglementaires et de la pandémie de coronavirus (COVID-19). Les données relatives à la fraude pour 2022 sont en cours de collecte.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Nicos Keranis](mailto:Nicos.Keranis@ecb.europa.eu)
au : [+49 69 1344 7806](tel:+496913447806).